

Procès-verbal de la séance du conseil municipal

Le conseil municipal s'est réuni à la mairie le lundi 5 décembre 2016 de 20h30 à 23h00

Etaient présents : DETHUNE Catherine, STEPHAN Murielle, MOLINIER Denis, SALLET Claude, DESIRANT Françoise, GUICHON Julie, MATHIOTTE Arnaud et DEFORGE Marc

Absents excusés : CHEVRIER Catherine ayant donné procuration à DESIRANT Françoise
WOLTER Sylvain
THILL Sébastien ayant donné procuration à MOLINIER Denis

Secrétaire de séance : DEFORGE Marc

Approbation du précédent compte-rendu de la réunion du 7 novembre 2016

Le précédent compte-rendu est approuvé par 9 voix et une abstention.

Composition du conseil communautaire

A compter du 1^{er} janvier 2017, la communauté de communes de la Moivre à la Coole comptera trois communes supplémentaires : Courtisols, Poix et Somme-Vesle. Lors de la fusion, la CC devra être composée au maximum de 50 membres.

Au vu de leur population respective, Courtisols devrait être représentée par 11 délégués, Poix 1 délégué et Somme Vesle 2 délégués ; cela ferait alors un total de 52 membres.

Pour atteindre l'objectif des 50 membres et laisser les représentants déjà en place, continuer leur mandat, la commune de Courtisols propose de diminuer sa représentativité à 9 membres

Le conseil municipal émet, à l'unanimité, un avis favorable à cette proposition d'accord local.

Eclairage public Chemin des Hauts

Lors du déplacement de Monsieur Robin du SIEM pour étudier l'implantation de trois réverbères, Chemin des Hauts, il a été constaté que le bouclage n'avait pas été fait avec la rue des Noyers : 30 mètres de fourreaux non réalisés.

La société Nord Est TP qui avait réalisé les travaux, a été contactée par la municipalité ; celle-ci ne comprenant pas que le bouclage, ait été fait pour la basse tension et l'eau mais pas pour l'éclairage public. Pour montrer le sérieux de leur société, la société Nord Est TP prend à sa charge la réalisation du bouclage.

Le conseil avait soit la possibilité de faire poser trois candélabres à sodium, soit à LED.

Après concertation, les membres ont décidé de faire installer trois candélabres à LED pour un reste à charge de 5 703.75€ (9 voix pour et 1 abstention)

Le SIEM a informé la commune que les fluo ballons allaient disparaître prochainement. Dans la commune, un seul réverbère en est équipé, le dernier de la rue de la Gare. La municipalité devra prévoir son remplacement en 2017.

Mise aux normes des sanitaires de l'ancienne école : choix de l'entreprise

Le premier sanitaire de l'ancienne école va être modifié pour répondre aux exigences de la loi pour l'accessibilité. Les entreprises Bobin et Cossenet ont été contactées. Après lecture des devis, le conseil municipal a décidé de confier ces travaux à l'entreprise Cossenet.

Mise aux normes des sanitaires de la salle des fêtes : choix de l'entreprise

Suite à la validation de l'agenda d'accessibilité programmé des Etablissements Recevant du Public, les travaux de mise en conformité peuvent commencer.

Le premier sanitaire de la salle des fêtes va être converti en sanitaire PMR mixte.

Après lecture des devis, le conseil municipal a décidé de confier ces travaux à l'entreprise Cossenet, le total de l'opération s'élève à 4 859.78€ TTC. (9 voix et 1 abstention).

Des travaux de menuiserie doivent aussi être effectués dans la salle des fêtes et dans l'ancienne école: La porte d'accès à la grande salle doit être changée, une porte coulissante doit être installée devant les sanitaires PMR et une partie de la cloison doit être enlevée pour permettre une plus grande ouverture, poignée de la porte des sanitaires de l'ancienne école à changer... Des précisions doivent être demandées aux artisans : le sujet est ajourné à la prochaine réunion.

D'autre part, à l'entrée de la salle des fêtes, le creux encastrant le tapis ne correspond plus aux normes d'accessibilité. Les Artisans de la Coole rempliront l'espace, remettront du carrelage et des plinthes pour un coût de 727.80€ HT.

Pour faire face aux dépenses d'accessibilité, un dossier de demande de subvention pourrait être déposé auprès de la Région pour l'aide aux petites communes. Un autre dispositif pourrait peut-être voir le jour mais il faut attendre avril 2017.

Une Demande d'Equipeement des Territoires Ruraux pourrait être également sollicitée ; nous attendons les critères de la Préfecture.

Immobilisation du lieu de stockage au Mazin

L'aire de stockage au Mazin est terminée ; elle a été réalisée par les employés communaux. Pour que ces travaux s'inscrivent en investissement, il convient d'immobiliser le coût global estimé à 2 850€.

Décisions modificatives

Les crédits pour permettre l'immobilisation des travaux cités ci-dessus, n'ont pas été inscrits lors du vote du budget primitif.

Il convient d'inscrire la somme de 2 850€ au compte de production immobilisée en fonctionnement et au compte d'aménagement en investissement (9 voix pour et 1 abstention).

Deux panneaux de barrières de dégel manquent sur la commune. Elles sont à installer aux extrémités de la chaussée qui a été réalisée à l'automne (Rue des Noyers, Chemin des Hauts) Au vu du temps actuel, il est nécessaire d'en acheter dans les plus brefs délais : La société Signaux Girod est retenue pour un montant de 481.39€. Les crédits n'ont pas été ouverts au moment du budget.

Le conseil décide, à l'unanimité, de transférer du compte 2135 opération 64 réfection toiture préau au compte 2158 opération 12 signalisation, la somme de 450€.

Heures complémentaires pour le grade de rédacteur

Lors de la dernière commission animation, aucun volontaire ne se manifestant pour faire la mise en page du bulletin. Madame le Maire propose aux membres du conseil de confier cette mission à la secrétaire. Des heures complémentaires seront donc à lui régler en fonction du temps passé.

Le conseil accepte cette proposition à l'unanimité.

Ouverture secrétariat

Monsieur Molinier demande en même temps que le secrétariat de mairie soit ouvert plus souvent pour répondre aux besoins des administrés. Les élus décident qu'une permanence supplémentaire aura lieu les mardis de 12h30 à 13h30 à partir du 1^{er} janvier 2017.

RIFSEEP(Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement professionnel)

Ce nouveau dispositif remplace les primes actuellement versées aux agents territoriaux. Deux groupes de fonctions sont créés : B2 pour la catégorie B et C2 pour la catégorie C.

	Groupe B2	Groupe C2
Plafond annuel	11 400€	900€
Critères de pondération	40% en fonction du poste occupé et 60% en fonction de l'expérience professionnelle	45% en fonction du poste occupé et 55% en fonction de l'expérience professionnelle

Le montant de la prime peut être réévalué en fonction d'un changement de fonction, d'emploi, de grade, la nomination à la réussite d'un concours et de l'entretien professionnel annuel.

L'indemnité est proratisée en fonction du temps de travail. Elle est maintenue au même titre que la rémunération principale en cas d'indisponibilité (arrêt maladie, congés...)

Cette proposition a été soumise au comité technique du Centre de Gestion qui a émis un avis favorable en date du 10 novembre 2016 ; en conséquence, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte ce dispositif à compter du 01/01/2017.

Avenant aux conventions avec l'aérodrome

Une rencontre a eu lieu entre le Maire, les adjoints et les représentants de l'ACVV et du Club Farman Clément. Elle a eu pour but de proposer le projet de Monsieur Molinier, à savoir l'augmentation des loyers des bâtiments. Cette réflexion a été lancée suite aux divers travaux entrepris dans l'enceinte de l'aérodrome et une concertation commune doit être engagée.

Le chalet est aujourd'hui libre de toute occupation ; les élus vont le visiter prochainement pour envisager son avenir.

Comptes rendus

Commission animation

Liste des manifestations pressenties sous réserve de validation du conseil et de l'implication des élus :

Vœux le 7 janvier 2017 : une attention serait adressée aux personnes ne pouvant se déplacer.

Repas dansant du 18 Mars 2017 : distribution des inscriptions en février pour date limite le 3 mars

Maintien de la fête des voisins – 20 Mai 2017

14 juillet 2017 à valider : Proposition d'un concours de pétanque l'après-midi du 14 juillet et le soir : repas froid puis bal dans la cour de la mairie

Repas des aînés à valider : Dimanche 12 Novembre au midi

La commission Animation propose aux personnes de 70 ans et plus accompagnées de leur conjoint, de participer. Il a été recensé 78 personnes. Un repas chaud est suggéré et le service sera fait par les élus. Proposition d'aller chercher et de ramener les personnes.

Feux de la St Jean : Non car besoin de beaucoup de volontaires et d'implication

Soirée beaujolais proposée pour 2018, en alternance avec le repas dansant.

Madame Déthune tient à remercier particulièrement Françoise Désirant pour les décorations de Noël accrochées aux fenêtres de la mairie ainsi que Murielle Stéphan qui procède aux achats et se charge de décorer les deux sapins à l'entrée de la cour de la mairie.

CCMC : voir panneau d'affichage

SYMSEM

Une consultation en deux lots a été lancée :

- location de contenants pour les déchetteries
- gardiennage, transport et traitement des déchets issus des déchetteries du symsem

Les deux lots ont été remportés par l'entreprise SUEZ Environnement pour des montants annuels respectifs de 58793 €HT et de 560 265.07 €HT.

Une DETR avait été accordée pour la déchetterie de Pogny mais cette dernière se trouvant en zone rouge du TRI, aucune possibilité d'extension ne peut être envisagée. La DETR est donc transférée à la déchetterie de Courtisols.

Le SYMSEM projette de créer un site internet.

Avec la fusion de la CCMC, le nombre d'habitants passerait de 23 000 à 40 000. Le temps de la secrétaire est donc à augmenter.

Le syndicat va prendre une compétence pour pouvoir mettre à disposition des particuliers, qui en feraient la demande, des bennes à gravats.

Un bureau d'études vient d'être choisi pour lancer une consultation relative au marché de collecte ; le coût de cette mission est estimé à 15 000€.

Pour faire suite à l'étonnement de certains administrés concernant le montant de la REOM, la question a été posée lors de la dernière réunion. Le Président a fait remarquer que le SYMSEM proposait les prix les plus bas de la Marne grâce à l'effort de tri de tous. Les prix n'en demeurent pas moins conséquents par rapport à d'autres départements (notamment du Nord), cela est dû à l'habitat dispersé : les véhicules parcourent beaucoup de kilomètres d'un village à l'autre, le rendement s'en ressent.

Questions diverses

Suite aux troubles de l'ordre public constatés sur la place pendant les vacances de la Toussaint, Madame Déthune a rencontré le Lieutenant Ranty de la Gendarmerie de Chalons en Champagne. Des patrouilles régulières se déroulent, depuis lors. Les conducteurs des voitures, identifiés, seront convoqués à la Gendarmerie pour un rappel à l'ordre dans un premier temps.

Sur la commune, nous avons un gendarme référent, qui doit nous remettre tous les mois, les statistiques de la délinquance à Ecury.

Lors de cet entretien, Le Lieutenant a rappelé l'absolue nécessité de bien fermer les véhicules laissés dehors, à tous moments de la journée.

Il suggère également de ne pas laisser l'éclairage public allumer toute la nuit car les malfaiteurs ont ainsi tout loisir de regarder ce qui se trouve dans les voitures ; si la lumière était éteinte, ils devraient se déplacer avec une lampe torche et cela se repère plus facilement. Il propose d'allumer jusqu'à minuit-1h du matin : la municipalité se laisse le temps de la réflexion.

Auparavant lors de l'opération tranquillité vacances, les gendarmes mettaient un papier dans la boîte aux lettres pour indiquer leur date et heure de passage ; ils ont constaté que les boîtes aux lettres étaient un peu « forcées » ; ces renseignements laissaient toute latitude aux potentiels cambrioleurs. Donc aujourd'hui, les gendarmes ne déposent plus rien dans les boîtes aux lettres mais tous leurs passages sont relevés grâce aux relevés GPS des patrouilles. Les personnes inscrites peuvent éventuellement se rapprocher de la Gendarmerie pour connaître le relevé des jours de passage.

Prochaines réunions

Visite chalet : le lundi 26 décembre à 14h00

Conseil municipal : lundi 9 janvier 2016 à 20h30

Réunion de présentation révision Plu : mardi 10 janvier 2017 à 19h